

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 2 mai 2011, à vingt heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Michel Hamelin, Claude Monière, François Thibault, et Jean-Claude Raymond sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est également présent monsieur Marco Pilon, FCGA, OMA, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

11-05-59

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011
4. Période de questions
5. Correspondance
6. Rapport financier au 30 avril 2011
7. Rapports
 - 7.1 Service d'incendie
 - 7.2 Aménagement, zonage et urbanisme
 - 7.3 Directeur général
 - 7.4 Maire
 - 7.5 Conseillers
8. Résolutions
 - 8.1 Demandes d'appui financier
➤
 - 8.2 Dépenses d'avril 2011
 - 8.3 Règlement 284-11 – Règlement municipal harmonisé portant sur la circulation de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier (RMH-399)
 - 8.4 Règlement 285-11 – Règlement municipal harmonisé portant sur les colporteurs de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier (RMH-220)
 - 8.5 Règlement 287-11 – Règlement municipal harmonisé portant sur la sécurité, la paix et l'ordre de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier (RMH-460)
 - 8.6 Règlement 288-11 – Règlement municipal harmonisé portant sur le stationnement de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier (RMH-330)
 - 8.7 Règlement 289-11 – Règlement municipal harmonisé portant sur les systèmes d'alarme de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier (RMH-110)
 - 8.8 Règlement 287-11 – Règlement municipal harmonisé portant sur les ventes de garage et ventes temporaires de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier (RMH-007)
 - 8.9 Pavage de rues et chemins 2011 et réfection d'accotements
 - 8.10 Arrosage des fleurs suspendues
 - 8.11 Location toilette portative
 - 8.12 Contribution Centre sportif régional des Copains
 - 8.13 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier Municipalité
 - 8.14 Filet protecteur terrain de balle
 - 8.15 Ratification entente avec l'association des pompiers de Saint-Urbain-Premier
 - 8.16 Reddition de comptes Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 8.17 Entretien paysager – Francine Beaudet
 - 8.18 Peinture de la surface de jeu - patinoire
9. Avis de motion
 - 9.1 Projet de règlement numéro 292-11 modifiant le règlement numéro 259-08 sur les branchements à l'égout
10. Varia
11. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011

11-05-60

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011 tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. Période de questions

Un citoyen s'informe sur le suivi fait concernant le processus de mise à jour du rôle d'évaluation et sur la méthode de travail de l'évaluateur par rapport au montant facturé à la municipalité.

Un citoyen demande quelles sont les intentions de la municipalité concernant le pavage des rues du développement du Forgeron.

Un autre citoyen demande des informations au sujet du règlement sur les matières résiduelles fertilisantes adopté par le conseil lors de la dernière séance.

5. Liste de la correspondance

La liste de la correspondance est déposée.

6. Rapport financier au 30 avril 2011

Le directeur général dépose le rapport financier au 30 avril et le commente.

7. Rapports

7.1 Service d'incendie

Le conseiller Sylvain Mallette et le directeur du service, Philippe Thibault, présentent un bref rapport des activités du service.

11-05-61

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'autoriser quatre inscriptions au cours de formation « autopompe » qui sera offert sou peu.

ADOPTÉ

7.2 Aménagement, zonage et urbanisme

Le rapport de l'inspecteur est déposé.

7.3 Directeur général

Le rapport des activités du directeur général depuis la dernière séance du conseil est déposé.

7.4 Maire

Monsieur le maire, Réjean Beaulieu, présente son rapport des activités depuis la dernière séance du conseil.

7.5 Conseillers

Les conseillers présentent les informations relativement aux comités ou secteurs d'activités dont ils sont responsables.

8. Résolutions

8.1 Demandes d'appui financier

Aucune demande n'a été soumise pour la présente séance.

8.2 Dépenses d'avril 2011

11-05-62

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que les dépenses pour la période du 5 avril au 2 mai 2011, d'un montant total de 65 103.76 \$ sont adoptées et peuvent être payées. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin.

ADOPTÉ

8.3 Règlement 284-11 – Règlement municipal harmonisé portant sur la circulation de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier (RMH-399)

ATTENDU que le Conseil municipal a le pouvoir de faire des règlements relatifs à la circulation;

ATTENDU que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 7 mars 2011, présentant le présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

11-05-63

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Qu'un règlement portant le numéro 284-11, soit adopté et qu'une copie de ce règlement soit jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8.4 Règlement 285-11 – Règlement municipal harmonisé portant sur les colporteurs de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier (RMH-220)

ATTENDU que le Conseil municipal désire remplacer la réglementation concernant les colporteurs et leurs activités sur son territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 7 mars 2011, présentant le présent règlement;

ATTENDU que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

11-05-64

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Qu'un règlement portant le numéro 285-11, soit adopté et qu'une copie de ce règlement soit jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8.5 Règlement 287-11 – Règlement municipal harmonisé portant sur la sécurité, la paix et l'ordre de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier (RMH-460)

ATTENDU que le Conseil municipal désire remplacer la réglementation concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;

ATTENDU que le Conseil municipal juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 7 mars 2011, présentant le présent règlement;

ATTENDU que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

11-05-65

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Qu'un règlement portant le numéro 287-11, soit adopté et qu'une copie de ce règlement soit jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8.6 Règlement 288-11 – Règlement municipal harmonisé portant sur le stationnement de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier (RMH-330)

ATTENDU que l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde le pouvoir à toute municipale locale de régir, par règlement, le stationnement;

ATTENDU que le Conseil municipal désire remplacer la réglementation relative au stationnement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 7 mars 2011, présentant le présent règlement;

ATTENDU que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

11-05-66

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Qu'un règlement portant le numéro 288-11, soit adopté et qu'une copie de ce règlement soit jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8.7 Règlement 289-11 – Règlement municipal harmonisé portant sur les systèmes d'alarme de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier (RMH-110)

ATTENDU que le Conseil municipal désire remplacer la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU qu'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 7 mars 2011, présentant le présent règlement;

ATTENDU que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

11-05-67

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Qu'un règlement portant le numéro 289-11, soit adopté et qu'une copie de ce règlement soit jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8.8 Règlement 290-11 – Règlement municipal harmonisé portant sur les ventes de garage et ventes temporaires de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier (RMH-007)

ATTENDU que le Conseil municipal désire adopter un règlement afin de réglementer les ventes de garage et autres ventes;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 7 mars 2011, présentant le présent règlement;

ATTENDU que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

11-05-68

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Qu'un règlement portant le numéro 290-11, soit adopté et qu'une copie de ce règlement soit jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8.9 Pavage de rues et chemins 2011 et réfection d'accotements

11-05-69

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De demander des soumissions pour le pavage de la rue Terrasse Vincent et d'une section du chemin de la Rivière des Fèves nord.

De demander également des soumissions pour le rechargement des accotements sur le chemin Grande Ligne.

ADOPTÉ

8.10 Arrosage des fleurs suspendues

Sujet reporté.

8.11 Location toilette portative

11-05-70

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De procéder à la location d'une toilette portative pour installer entre la patinoire et le terrain de balle.

ADOPTÉ

8.12 Contribution Centre sportif régional des Copains

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, par la résolution 07-12-215, s'est engagée à verser 3 000 \$ par année pour les années 2008 à 2012 au Centre Sportif Régional des Copains;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement manifeste l'engagement de la population de Saint-Urbain-Premier à la cause du Centre sportif et de favoriser une plus grande participation de nos citoyens à la pratique du sport et de l'activité physique;

EN CONSÉQUENCE,

11-05-71

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De verser le montant prévu de 3 000 \$ pour l'année 2011 au Centre Sportif Régional des Copains.

ADOPTÉ

8.13 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

11-05-72

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De demander au député de Huntingdon, monsieur Stéphane Billette, une subvention de 30 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier. La

municipalité désire effectuer des travaux d'amélioration sur les rues et chemins suivants : rue Terrasse Vincent et chemin de la Rivière des Fèves nord.

ADOPTÉ

8.14 Demande d'aide financière Grand cours d'eau St-Rémi

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier doit intervenir sur le talus du Grand cours St-Rémi qui longe le chemin de la Grande Ligne afin de prévenir un éventuelle affaissement de la route;

CONSIDÉRANT QUE ce cours d'eau draine une superficie de terres agricoles situées dans des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QUE les estimés préliminaire s'élèvent à plus de 190 000 \$;

11-05-73

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De faire une demande d'aide financière au gouvernement du Québec via le député de Huntingdon, monsieur Stéphane Billette.

ADOPTÉ

8.15 Filet protecteur terrain de balle

11-05-74

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De faire installer dans les plus brefs délais un filet protecteur derrière la clôture du champ gauche sur une longueur de 100 pieds par 20 pieds de haut à partir de la ligne du troisième but.

ADOPTÉ

8.16 Ratification entente avec l'association des pompiers de Saint-Urbain-Premier

CONSIDÉRANT QUE l'entente de travail avec les membres du service des incendies de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier d'une durée de trois (3) ans signée en 2008 est venue à échéance en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les représentants des membres du service des incendies et de la municipalité ont convenu d'une nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE,

11-05-75

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter le projet d'entente de mars 2011 tel que soumis et d'autoriser monsieur le maire Réjean Beaulieu ainsi que le directeur général monsieur Marco Pilon, FCGA, OMA à le signer. Ce contrat sera en vigueur du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

ADOPTÉ

8.17 Reddition de comptes Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des transports du Québec a versé une compensation de 39 628 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU' un vérificateur externe présentera l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

11-05-76

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

8.18 Entretien paysager – Francine Beaudet

11-05-77

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'engager Mme Francine Beaudet pour s'occuper de l'entretien ménager au tarif de 2010 majoré de l'IPC au 31 octobre 2010.

ADOPTÉ

8.19 Peinture surface de jeu - patinoire

11-05-78

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'acheter l'acrylique nécessaire pour peindre la surface de jeu de la patinoire.

ADOPTÉ

9. Avis de motion

9.1 Projet de règlement numéro 292-11 modifiant le règlement numéro 259-08 sur les branchements à l'égout

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 259-08 sur les branchements à l'égout, entre autres, pour spécifier davantage l'utilisation d'un clapet de sûreté, pour réserver uniquement à la municipalité l'opération de branchement du tuyau du propriétaire au réseau municipal et pour pouvoir facturer le propriétaire pour les coûts afférents au branchement.

10. Varia

11. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21H36.

Réjean Beaulieu, maire

Marco Pilon, FCGA, OMA, directeur général